



12/02/2011

INFO - FRANCE - Environnement
Gaz de schiste: un permis passé inaperçu
Par FTV



Martin Malvy, le président PS du Conseil régional de Midi-Pyrénées.
AFP - Eric Cabanis

Le président de Midi-Pyrénées et José Bové dénoncent l'existence d'un permis de recherche près de Foix, passé inaperçu

Le site Médiapart a relevé l'existence de ce permis, attribué début 2006, qui a donné lieu en 2007 à des forages d'exploration en Haute-Garonne et en Ariège, selon la technique discutée de la "fracturation hydraulique".

Jusqu'ici, le gouvernement a fait état de l'existence de trois permis accordés en 2010 en **Aveyron, Drôme et Ardèche**.

Médiapart a trouvé l'existence de ce permis en examinant le rapport d'activité 2007 de l'ancienne **DRIRE** (aujourd'hui **DREAL**, direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) **Midi-Pyrénées**. Les forages ont été creusés selon la technique américaine de la "fracturation hydraulique": celle-ci permet d'extraire les gaz de schiste disséminés dans la roche par des forages horizontaux qui fracturent la roche en injectant d'énormes quantités d'eau, de sable et de produits chimiques.

Le permis de **Foix**, accordé en 2006 à Encana France (filiale d'un groupe canadien), a été prolongé en juin 2010 jusqu'en 2014, mais sur une surface ramenée de 3478 à 549 km² attribuée à Vermilion Pyrénées SAS (filiale d'un autre canadien). Un forage en octobre 2007, avait permis, selon la DRIRE, de trouver du gaz mais "la quantité recueillie ne permet(tait) pas d'avoir une rentabilité économique du forage".

Le Gaz de Schiste, kesako ?

Comme l'expliquait *Le Monde Magazine* du 22 janvier (avec **José Bové** en couverture), le gaz de schiste est du "gaz naturel qui, contrairement à celui que l'on extrait en général, ne se trouve pas concentré au sein de vastes poches souterraines où il suffit d'aller le pomper, mais disséminé".

Pour l'extraire, il faut forer verticalement sur deux à trois kilomètres de profondeur puis pénétrer horizontalement les schistes. Sont ensuite envoyés à forte pression des millions de litres d'eau et de sable pour ouvrir la roche, transformant les territoires en gryère.

"Mais il y a pire", explique *Le Monde Magazine*: "les industriels ont mis dans leurs tuyaux - traversant terres arables et nappes phréatiques - des adjuvants chimiques." Des substances qui empoisonnent les terres et au sujet desquelles règne la plus grande opacité.

Martin Malvy demande l'abrogation des permis

Le président de la région Midi-Pyrénées, **Martin Malvy**, a dénoncé dans un communiqué la prolongation de ce permis. "Je demande, au titre du principe de précaution inscrit dans la Constitution française, l'abrogation des permis adoptés et l'arrêt de l'instruction de ceux en cours", ajoute-t-il.

Outre le "permis de Foix", il cite le "permis de Nant", attribué à la société américaine Schuepbach Energy alliée à GDF-Suez, et le "permis de Cahors", demandé en août dernier par la société britannique 3 Legs Oil and Gas. Martin Malvy estime en outre que "les acteurs locaux doivent être associés à la mission" gouvernementale sur les enjeux environnementaux.

Les zones concernées en France par des recherches de gaz de schiste s'étendent autour de **Nant (Aveyron), Montélimar (Drôme) et Villeneuve-de-Berg (Ardèche)** sur une surface d'environ 10.000 km². Elles couvrent une partie **des départements de l'Hérault, de l'Aveyron, de la Lozère, de l'Ardèche et de la Drôme**. Zones pour lesquelles le ministre de l'environnement **Jean-Louis Borloo** avait signé en mars 2010 des permis de prospection.

De son côté, le député européen Europe-Ecologie **José Bové**, très remonté sur cette question, a protesté dans un communiqué contre "le manque de transparence (...) flagrant et scandaleux" de la nouvelle ministre de l'Ecologie, **Nathalie Kosciusko-Morizet**, et de son collègue, **Eric Besson**, à propos du permis de recherche de Foix.

Judi, **NKM** a rencontré des industriels bénéficiant des permis et les a sommés de "prouver" qu'ils pouvaient forer "autrement qu'à l'américaine" avant de procéder aux premiers forages qu'ils envisagent en octobre 2011. "Comment après ces révélations (sur le permis de Foix) faire encore confiance à cette mission ?", ajoute José Bové en souhaitant qu'elle soit confiée à "un comité pluridisciplinaire de scientifiques indépendants".

"Compiègne et Chantilly

Martin Malvy avait déjà demandé le 4 février un moratoire sur la prospection de gaz de schiste. Le président de la région Midi-Pyrénées dénonçait déjà un "comportement inadmissible" du gouvernement, évoquant des "autorisation délivrées sans aucune concertation préalable" ni avec les élus ni avec les habitants.

Le gouvernement "n'aurait pas procédé de la même manière en bordure de la forêt de Compiègne ou celle de Chantilly", ajoutait-il. Il soulignait que les sous-sols de "sa" région "sont maillés de rivières souterraines" et qu'une "grande partie de l'espace concerné est situé soit en parcs naturels régionaux, soit en sites protégés".

De son côté, le président de la région Rhône-Alpes, **Jean-Jack Queyranne** (PS), a lui aussi récemment demandé "l'annulation" des permis en soulignant que "l'inquiétude monte" du côté des riverains.

Le PDG de Total "agacé"

Interrogé par des journalistes, le PDG de Total, **Christophe de Margerie**, s'est dit "agacé" samedi 12 février par la polémique. "Aujourd'hui, on ne sait pas s'il y a des gaz de schiste en France (...). Les chances ne sont pas aussi grosses que ça qu'il y ait quelque chose", a-t-il expliqué.

"Ce qui m'agace, c'est que les gens parlent soit de sujets qu'ils ne connaissent pas, soit de choses qui n'existent pas", a-t-il regretté.

"S'il faut demander l'autorisation pour avoir le droit un jour de demander l'autorisation, on va commencer à tomber dans la paperasserie inutile", a dit Christophe de Margerie pour justifier le fait que les licences étaient accordées sans enquête publique.